

**COMITE SYNDICAL**  
du mardi 24 octobre 2017  
A 14 h 30– à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 24 octobre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ETAIENT PRESENTS**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

**ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2017-4

## **COMITE SYNDICAL du mardi 24 octobre 2017 à 14h30 à La Roche Bernard**

### **V - DESIGNATIONS DIVERSES**

#### **1. Représentant du syndicat à la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à la désignation du représentant de l'EPTB à la CLE.

Il est procédé à l'élection du **représentant** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- A obtenu **Madame Solène MICHENOT : 11 voix**

**Madame Solène MICHENOT est élue représentante de l'EPTB Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.**

#### **2. Représentant du syndicat au Comité de Bassin**

La composition des Comités de Bassin a été modifiée et les EPTB ont désormais la possibilité d'être représentés. Le Comité de Bassin a désigné l'EPTB Vilaine parmi les 3 représentants de ce collège. Il est procédé à la désignation du représentant de l'EPTB Vilaine au Comité de Bassin.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- A obtenu **Madame Solène MICHENOT : 11 voix**

**Madame Solène MICHENOT est élue représentante de l'EPTB Vilaine au Comité de Bassin.**

#### **3. Représentants du syndicat à l'Association Nationale des E.P.T.B.**

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998, décidant l'adhésion de l'Institution à cette Association, il est à désigner les deux représentants titulaires et 2 représentants suppléants à l'Association Nationale des EPTB.

Il est procédé à l'élection des **2 représentants titulaires** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu **Madame Solène MICHENOT : 11 voix**  
**Monsieur Alain GUIHARD : 11 voix**

**Madame Solène MICHENOT et Monsieur Alain GUIHARD sont élus représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.**

Il est ensuite procédé à l'élection des **2 représentants suppléants** un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu **Monsieur Franck PICHOT : 11 voix**  
**Monsieur Bernard LEBEAU : 11 voix**

**Messieurs Franck PICHOT et Bernard LEBEAU sont élus représentants suppléants de l'EPTB Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.**

#### **4. Représentant du syndicat au C.N.A.S.**

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, **un délégué des élus** doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du Conseil d'Administration National. Il est procédé à la désignation du représentant de l'EPTB Vilaine au CNAS.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- A obtenu **Madame Marie-Odile JARLIGANT : 11 voix**

**Madame Marie-Odile JARLIGANT est élue représentante de l'EPTB Vilaine au CNAS.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,

Solène MICHENOT